

GROUPE
LCF ROTHSCHILD

TRICOLORE RENDEMENT (C)

FCP ACTIONS FRANÇAISES - VALEURS DE RENDEMENT - ELIGIBLE AU PEA

AU 31 AOÛT 2007

VALEUR LIQUIDATIVE : 280,72 €

ACTIF NET GLOBAL : 4 121,63 M.€

Class. Morningstar (31/07/2007) : ★★★★★

Convictions du gérant

Les difficultés rencontrées sur le marché du crédit continuent de rendre le marché des actions très volatil. La profondeur de cette crise associée aux risques de ralentissement de l'économie américaine nous rend toujours prudents sur le fonds et nous a fait conserver 18% de cash (incluant 5% d'Altadis sur laquelle une offre est en cours). La première moitié du mois a été consacrée au renforcement de dossiers dont la génération de cash-flow ne nous paraît pas en risque, à la fois sur des valeurs défensives (Pages Jaunes, France Télécom, Vivendi, Vinci) ou sur des valeurs cycliques lourdement pénalisées, en veillant à ce qu'elles profitent d'une croissance mondiale plus raisonnable mais mieux équilibrée (CGG Veritas, Total, Thalès, Air France, Schneider) ainsi que sur quelques financières qui nous paraissent de bonne qualité, telles que Dexia tout en restant très prudents sur le secteur. Après le rebond du milieu de mois, nous avons allégé BNP Paribas et Saint-Gobain.

Caractéristiques du fonds

Orientation de gestion

Les sociétés sélectionnées offrent un rendement supérieur au rendement moyen du SBF 120. Accessoirement, le portefeuille pourra être investi en titres jugés très sous-évalués, même s'ils n'ont pas de rendement particulier. Ce FCP peut être exposé au risque de change.

Gérants

Pierre Nebout

Stéphane Chossat

Date création / Date origine

08/10/99 04/12/98

Valeur liquidative d'origine

76,22 €

Code ISIN

FR0007028576

Heure limite de passation d'ordre

Chaque jour avant 11h sur la VL du jour

Ticker Bloomberg

TRICREC FP

Affectation des résultats

Capitalisation

Commission de souscription

4,50% maximum

Frais de gestion réels

1,70% Net de taxe

Catégorie Europerformance

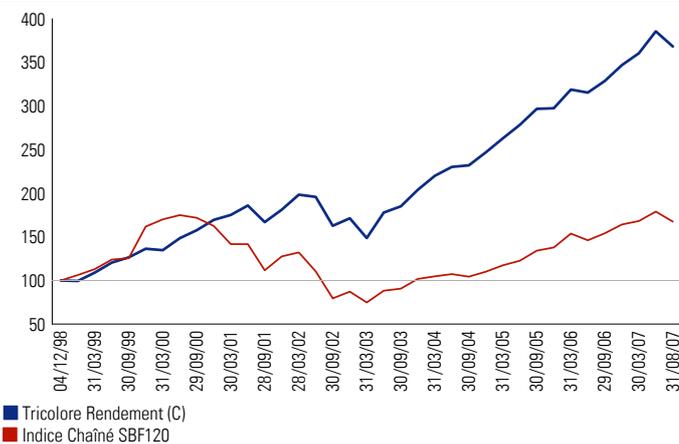
Actions françaises - général

Indice de référence Depuis 28/03/2002

100,0% SBF 120 (EUR)

Graphique de performance

(du 04/12/98 au 31/08/07)



Performances

	Tricolore Rendement (C)	Indice Chaîné SBF120	Ecart
Performance 1 mois	-1,32	-1,71	0,39
Performance 3 mois	-5,03	-7,55	2,52
Performance 6 mois	5,95	2,16	3,79
Performance Début Année	6,21	2,00	4,21
Performance 1 an	13,55	10,55	3,00
Performance 3 ans	61,54	63,10	-1,56
Performance 5 ans	100,60	73,88	26,72
Perf. Net. Ann. Capi. Depuis sa création	16,08	6,07	10,01

Indicateurs de risque

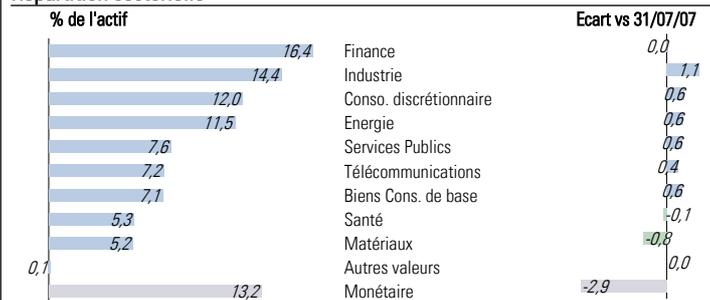
	Tricolore Rendement (C)	Indice Chaîné SBF120
Volatilité 3 ans	7,78	9,89
Ecart suivi 3 ans	4,05	-
Ratio information 3 ans	-0,12	-
Bêta 3 ans	0,73	-

Les indicateurs de risque 3 ans sont calculés sur la base de valorisations mensuelles.

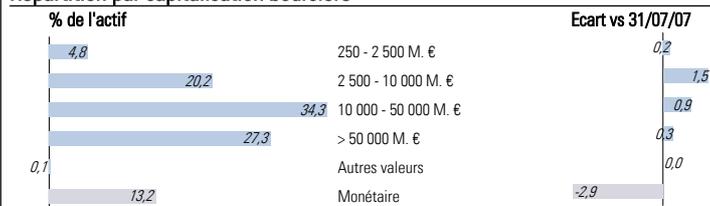
Répartition par type d'instrument

	Actions	Monétaire	Autres valeurs
Fonds au 31/08/07	86,7%	13,2%	0,1%
Fonds au 31/07/07	83,7%	16,1%	0,1%

Répartition sectorielle



Répartition par capitalisation boursière



10 Principales positions - Nombre total de lignes : 45

	Secteur	% Actif Net
TOTAL	Energie	7,8
SANOFI-AVENTIS	Santé	5,3
VIVENDI SA	Télécommunications	5,1
ALTADIS (Madrid)	Biens Cons. de base	4,9
VINCI	Industrie	4,9
SUEZ	Services Publics	4,7
BNP PARIBAS	Finance	4,7
CGG VERITAS	Energie	3,7
SAINT-GOBAIN	Matériaux	3,7
DEXIA	Finance	3,5
TOTAL		48,4

Document non contractuel

Les indicateurs de performances et statistiques passés ne préjugent pas des indicateurs de performances et statistiques futures et ne sont pas constants dans le temps. Les notices d'information ou prospectus visés par l'Autorité des Marchés Financiers sont disponibles sur simple demande et sur notre site internet (www.lcf-rothschild.fr).

Caractéristiques du Fonds

Informations	
Nom	TRICOLERE RENDEMENT ...
Code	FR0007028576
Catégorie Europerf	Actions Françaises
Note Europerf	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP
Zone Géographique	France
Eligible au PEA	Oui
Date de création	04/12/1998

Graphique

[personnaliser](#)

Valorisation	
Valeur Liquidative	286,32 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	3 561,04 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+7,93 %	35 / 196	-
1 semaine	+0,64 %	97 / 200	-
1 mois	+1,06 %	166 / 201	-
3 mois	+1,20 %	29 / 201	13,58

Gestion	
Gestionnaire	EDMOND DE ROTHSCHILD AM...
Promoteur	EDMOND DE ROTHSCHILD AM...
Dépositaire	LCF EDMOND DE ROTHSCHIL...

Frais	
Frais d'entrée	4.50% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.70%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+11,44 %	58 / 193	12,70
2 ans	+33,28 %	121 / 179	-
3 ans	+60,09 %	109 / 176	9,97
5 ans	+120,64 %	-	10,82

Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	RICHELIEU FRANCE
Code	FR0007373469
Catégorie	Actions Françaises
Europef	
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP
Zone	
Géographique	France
Eligible au PEA	Oui
Date de création	04/06/1986

Valorisation

Valeur Liquidative	457,14 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	738,74 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+1,05 %	183 / 196	-
1 semaine	+0,03 %	25 / 200	-
1 mois	+1,19 %	119 / 201	-
3 mois	-3,57 %	182 / 201	10,92

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	RICHELIEU FINANCE GESTI...
Promoteur	RICHELIEU FINANCE GESTI...
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES ...

Frais

Frais d'entrée	4.00% Max %
Frais de sortie	0.00% à 1.00% Max %
Frais de gestion	2.39%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+6,42 %	155 / 193	9,58
2 ans	+22,01 %	169 / 179	-
3 ans	+50,03 %	159 / 176	8,04
5 ans	+119,13 %	-	9,37

N.B. : Sur les dernières semaines, le fonds **Richelieu France** a orienté ses achats sur **CGG Veritas**, **PPR** et **Alstom**, profitant des excès de faiblesse des titres. Du côté des ventes, citons **Carrefour** et **CFF Recycling**, après leurs bonnes performances. Enfin, le Fonds a soldé sa position en **Atos Origin**.

Caractéristiques du Fonds

Informations	
Nom	CPR EUROPE NOUVELLE
Code	FR0010330258
Catégorie Europerf	Actions Europeennes - Emer...
Note Europerf	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP
Zone Géographique	Europe de l'Est
Eligible au PEA	Oui
Date de création	27/09/1996

Graphique

[personnaliser](#)

Valorisation	
Valeur Liquidative	6 867,04 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	124,48 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

Gestion	
Gestionnaire	CPR ASSET MANAGEMENT
Promoteur	CPR ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS BANK

Frais	
Frais d'entrée	3.00% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.80%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+27,23 %	10 / 15	20,42
2 ans	+52,53 %	9 / 9	-
3 ans	+126,72 %	6 / 8	22,99
5 ans	+261,85 %	-	20,73

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+20,10 %	8 / 15	-
1 semaine	+3,18 %	2 / 14	-
1 mois	+7,78 %	5 / 16	-
3 mois	+7,51 %	11 / 16	22,96

N.B. : Créée en 1989, CPR Asset Management, aujourd'hui filiale à 100% du groupe Crédit Agricole, a bâti sa réputation au fil des années sur ses gestions taux et diversifiées. Depuis 2002, une nouvelle expertise actions est venue enrichir sa palette de gestion : la sélection de valeurs mettant en oeuvre une méthodologie d'analyse systématique.

Au total 18 milliards d'euros (au 31.12.05) lui sont confiés par des institutionnels et des distributeurs financiers. CPR Asset Management rassemble plus de 154 collaborateurs.

Notation Morningstar™ : -

Carte d'identité

ISIN : FR0010330258
Date d'ouverture : 17/09/1996
Devise : €
Structure légale : FCP
Domicile : France
UCITS : -
Tracker : Non
PEA : Oui

Classification

S&P GIFS : Actions Europe Emergente
Type d'actifs : Actions
Détaillée : Actions
Zone d'investissement : Europe Centrale & Est
Catégorie AMF : Actions pays de la CE
Benchmark : CECE

Valorisation

Dernière VL : 6 657.75 € (09/07/2007)
Encours : 106.77M € (29/06/2007)
Dernier dividende : -
Valorisation : -
Distribution : Non

Modalités de souscription

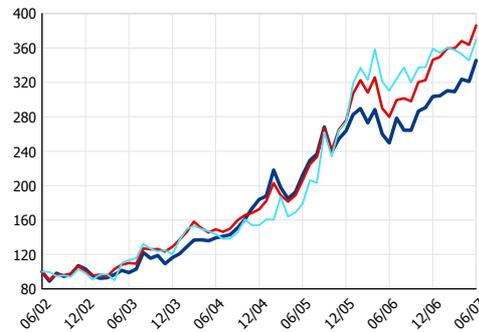
Frais de souscription : 3.00%
Frais de rachat : 0.00%
Frais de gestion : 1.80%
Total des frais : -
Minimum initial : 1 Part(s)
Minimum ultérieur : 1 Part(s)
Epargne programmée : Non
Fractionnement : 1/1000

Commentaire du gérant

Non Disponible

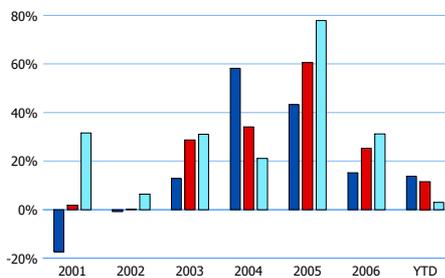
Evolution de la performance

Performance indexée du fonds, de la moyenne et de l'indice de la catégorie GIFS



	Fonds	Catégorie	Indice
1m	7.65 %	6.20 %	6.72 %
3m	11.76 %	7.43 %	3.43 %
6m	13.76 %	11.49 %	2.91 %
1a	38.37 %	38.04 %	19.12 %
3a	147.85 %	157.81 %	156.03 %
5a	245.66 %	284.33 %	269.83 %
Déb.an.	13.76 %	11.49 %	2.91 %

Régularité

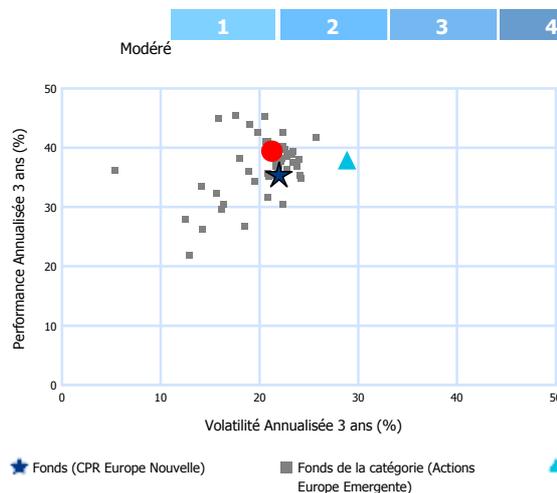


	Fonds	Catégorie	Indice
2001	-17.34 %	1.82 %	31.62 %
2002	-0.87 %	0.23 %	6.31 %
2003	12.82 %	28.71 %	31.09 %
2004	58.21 %	34.05 %	21.05 %
2005	43.20 %	60.64 %	77.88 %
2006	15.23 %	25.24 %	31.15 %
Déb.an.	13.76 %	11.49 %	2.91 %

Classements

	1m	3m	6m	1a	3a	5a	Déb.an.
1er quartile	11 / 54	10 / 54					
2è quartile			19 / 53	21 / 52			19 / 53
3è quartile					31 / 41		
4è quartile						34 / 41	

Risque



	Fonds	Catégorie
Performance annualisée	35.33 %	36.98 %
Volatilité annualisée	21.93 %	21.25 %
Ratio de Sharpe	1.59 %	1.73 %
Perte maximale	-15.15 %	-14.11 %
% Mois positifs	72.22 %	71.41 %
Période de recouvrement	5 mois	8 mois
Bêta	0.39	-
Alpha annualisé	20.58 %	-

Toutes les mesures de risque utilisent l'indice de la catégorie et sont calculées sur 3 ans.

Données calculées au 29/06/2007 en Euro, dividendes réinvestis. Etoiles S&P calculées au 29/05/2007.

Caractéristiques du Fonds

Informations	
Nom	FORTIS L EQ BS JAPAN...
Code	LU0194602230
Catégorie Europef	Actions Japon
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	Sicav
Zone Géographique	Japon
Eligible au PEA	Non
Date de création	30/06/2004

Valorisation	
Valeur Liquidative	11 538,00 ¥
Date dernière VL	30/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	2 390,70 Millions ¥
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	-10,36 %	222 / 415	-
1 semaine	+0,58 %	130 / 442	-
1 mois	-1,37 %	99 / 440	-
3 mois	-7,06 %	184 / 440	23,97

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	FORTIS INVESTMENT MANAG...
Promoteur	FORTIS INVESTMENT MANAG...
Dépositaire	FORTIS BANK LUXEMBOURG

Frais

Frais d'entrée	5.00% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.50%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	-14,99 %	328 / 406	15,89
2 ans	-16,65 %	254 / 308	-
3 ans	+1,66 %	240 / 276	15,83
5 ans	-	-	-

Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	AMERIQUE RENDEMENT (C)
Code	FR0010201426
Catégorie	Actions Amerique du
Europef	Nord
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP

Zone	Amerique du Nord
Géographique	
Eligible au PEA	Non
Date de création	22/12/2000

Valorisation

Valeur	111,96 €
Liquidative	
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	337,87 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

Perf. Rang Volatilité

Depuis le 1/01	-2,96 %	88 / 105	-
1 semaine	+1,00 %	34 / 114	-
1 mois	-0,14 %	83 / 114	-
3 mois	-3,42 %	107 / 113	11,64

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	EDMOND DE ROTHSCHILD AM...
Promoteur	EDMOND DE ROTHSCHILD AM...
Dépositaire	LCF EDMOND DE ROTHSCHIL...

Frais

Frais d'entrée	4.50% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.65%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	-3,37 %	81 / 100	10,93
2 ans	+5,34 %	64 / 77	-
3 ans	+20,45 %	48 / 71	10,07
5 ans	+32,74 %	-	11,88

Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	CARMIGNAC PROFIL REA...
Code	FR0010149211
Catégorie	Diversifiées
Europef	International...
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP

Zone Géographique	Monde entier
Eligible au PEA	Non
Date de création	28/12/2001

Valorisation

Valeur Liquidative	195,76 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	338,32 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+13,86 %	9 / 201	-
1 semaine	+1,49 %	176 / 219	-
1 mois	+3,10 %	30 / 219	-
3 mois	+5,90 %	43 / 218	19,61

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	CARMIGNAC GESTION
Promoteur	CARMIGNAC GESTION
Dépositaire	NATIXIS

Frais

Frais d'entrée	4.00% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.00%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+19,96 %	7 / 189	14,01
2 ans	+38,25 %	16 / 141	-
3 ans	+68,87 %	13 / 118	10,85
5 ans	+105,36 %	-	9,81

N.B. : Fonds de Fonds diversifié orienté vers la recherche d'une valorisation maximale du portefeuille à travers une politique active d'allocation d'actifs.

A ce titre, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires...) varie en fonction des anticipations du gérant. Le Fonds peut être investi de 0 à 100 % au maximum de son actif en OPCVM actions. CARMIGNAC PROFIL REACTIF 100 est destiné aux investisseurs à la recherche d'un placement dynamique.

Portefeuille mixte ayant une exposition au risque action supérieure ou égale à 65%, moins de 90% dans un seul pays, le fonds est libellé et exposé à l'euro.



CARMIGNAC

Profil Réactif 100

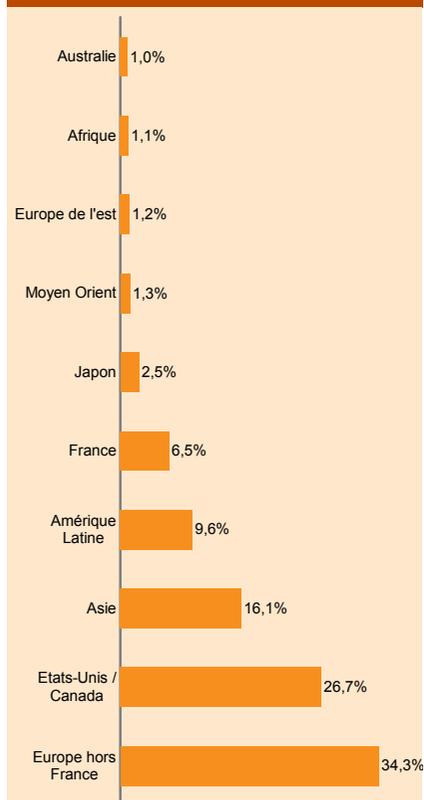
Gestion Diversifiée

BULLETIN MENSUEL - Composition du portefeuille

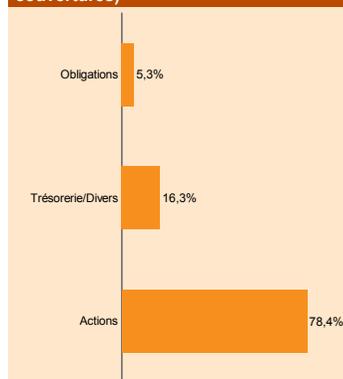
Septembre 2007

Fonds de Fonds diversifié orienté vers la recherche d'une valorisation maximale du portefeuille à travers une politique active d'allocation d'actifs. A ce titre, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires...) varie en fonction des anticipations du gérant. Le Fonds peut être investi de 0 à 100% au maximum de son actif en OPCVM actions.

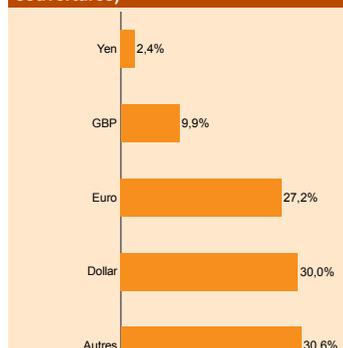
Répartition par zone géographique



Répartition par type d'actifs (après couvertures)



Répartition par devise (avant couvertures)



Présentation du fonds

Date de création 02/01/2002
Forme juridique Fonds de Fonds de droit français
Indicateur de perf. MSCI ACW Free Index (Eur)
Encours (au 28/09/2007) 308 millions d'Euros
Devise de cotation EURO
Affectation des résultats Capitalisation
Code ISIN FR0010149211
Code Bloomberg CAPR100 FP



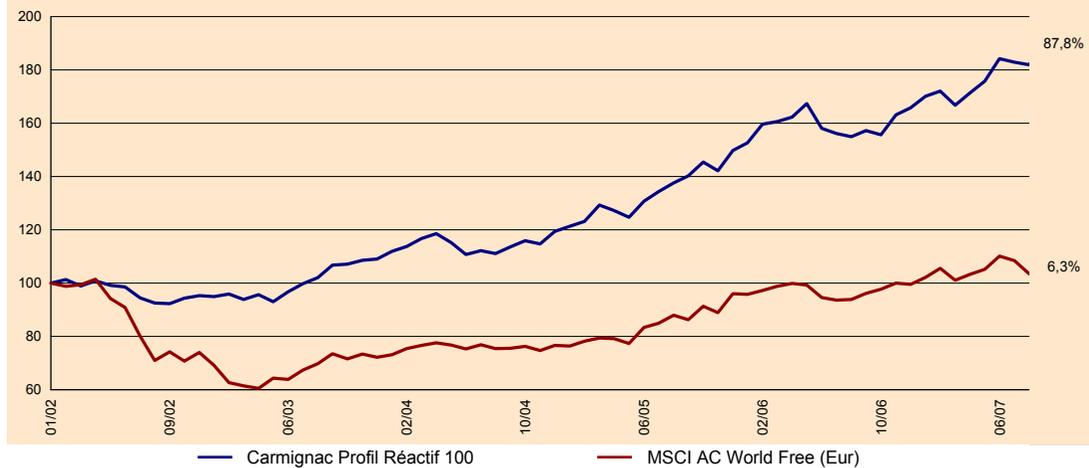
F. Leroux

Allocation d'actifs	Septembre	Août	Début d'année
	100,0%	99,9%	100,0%
Carmignac Commodities	19,6%	19,5%	16,8%
Carmignac Court Terme	0,0%	0,0%	0,3%
Carmignac Emergents	11,1%	10,2%	9,1%
Carmignac Euro-Entrepreneurs	10,0%	10,0%	11,1%
Carmignac Euro-Investissement	10,0%	13,0%	10,0%
Carmignac Euro-Patrimoine	9,0%	8,9%	11,9%
Carmignac Infotech	4,5%	4,5%	3,0%
Carmignac Innovation	8,9%	9,5%	11,6%
Carmignac Investissement Latit	10,0%	10,0%	9,5%
Carmignac Investissement Part	10,0%	10,0%	9,4%
Carmignac Patrimoine Part A	3,5%	3,5%	7,5%
Carmignac Sécurité	3,4%	0,9%	0,0%
Trésorerie / Divers	-0,09%	0,01%	-0,04%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

BULLETIN MENSUEL - Evolution de la performance Septembre 2007



Evolution du fonds depuis sa création



Performances annuelles (%)

Année	Carmignac Profil Réactif 100 (%)	MSCI AC World Free (Eur) (%)
2006	11,39	6,60
2005	25,85	25,48
2004	8,47	4,69
2003	17,91	9,58
2002*	-6,21	-33,56

* Depuis la création

Statistiques (%)

	1 an (52 s.)	3 ans (36 m.)
Volatilité du fonds	13,90	8,85
Volatilité du benchmark	11,87	8,83
Ratio de sharpe	1,14	1,50
Bêta	0,91	0,64
Alpha	0,21	0,76

Performances cumulées (%)	Depuis le 29/12/2006	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création le 02/01/2002
Carmignac Profil Réactif 100	10,43	4,67	2,70	9,66	20,65	62,60	105,62	87,85
MSCI AC World Free (Eur)	4,08	1,36	-1,95	2,96	8,77	40,79	61,05	6,35
Moyenne de la catégorie **	2,94	0,70	-1,65	1,41	6,70	24,51	41,82	33,81
Classement (quartile)	1	1	1	1	1	1	1	1

** Divesifié international gestion flexible, Source Europerformance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



F. Leroux

Carmignac Profil Réactif 100, Carmignac Profil Réactif 75 et Carmignac Profil Réactif 50 sont des fonds de fonds diversifiés orientés vers la recherche d'une valorisation maximale du portefeuille à travers une politique active d'allocation d'actifs. A ce titre, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligations, monétaires...) varie en fonction des anticipations du gérant.

GESTION PROFILÉE

Fonds de Fonds

Rapport de Gestion au 28 septembre 2007

Carmignac Profil Réactif 100

Actif net	307 778 481,96 €
Nombre de parts	1 638 885,88
Valeur de la part	187,79 €

Carmignac Profil Réactif 75

Actif net	333 352 372,55 €
Nombre de parts	1 734 140,74
Valeur de la part	192,22 €

Carmignac Profil Réactif 50

Actif net	414 612 746,48 €
Nombre de parts	2 723 230,84
Valeur de la part	152,25 €

Le trimestre écoulé aura permis à la gamme des Fonds de Fonds profilés de surperformer nettement leur indicateur de performance et de créer un écart substantiel sur les 9 premiers mois de l'année. Si la volatilité a été élevée, il s'avère que celle-ci a été payante : il fallait incontestablement être investi sur les thématiques volatiles comme les matières premières et les pays émergents pour produire une performance positive entre juin et septembre. Cette performance a été obtenue par un taux d'investissement fluctuant entre 60% et 90% des limites maximales autorisées pour chacun des Fonds, résultant de façon quasi exclusive des modifications d'expositions opérées à l'intérieur des fonds sous-jacents.

Dans notre rapport de gestion précédent, nous écrivions que les marchés étaient entrés dans une nouvelle phase du rééquilibrage global marqué par une liquidité moins abondante. Nous attendions ainsi une surperformance des grandes capitalisations, des matières premières et des marchés émergents. L'anticipation s'est avérée en tous points correcte. Devons-nous de ce fait regretter d'avoir maintenu une exposition européenne au-delà du quart de l'engagement actions, les actions européennes s'avérant les grandes perdantes de la crise d'été ? Certainement un peu. Cependant, le haut niveau d'indexation aux thématiques matières premières et pays émergents nécessitait un contrepond dans l'optique de la gestion de la volatilité. C'est pour cette raison qu'aux côtés de **Carmignac Commodities** et **Carmignac Emergents**, **Carmignac Euro-Entrepreneurs** ou **Euro-Investissement** occupent une place respectable dans le portefeuille.

Les mouvements récents les plus notables ont néanmoins consisté à réduire le poste européen au profit de **Carmignac Emergents**. La faible réactivité de la Banque Centrale Européenne risque de pénaliser l'économie européenne par un euro trop fort et un coût de refinancement pour les banques durablement trop élevé, de nature à nuire à l'activité de crédit, donc à la croissance. Inversement, la baisse des taux américains profite largement aux investissements actions dans l'univers émergent en concourant à l'appréciation des devises émergentes et en favorisant l'instauration de politiques monétaires plus expansionnistes visant à ralentir la hausse des devises. La forte hausse des marchés émergents depuis la baisse des taux américains de 50 points de base témoigne de cette dynamique nouvelle. Il est vraisemblable que des excès d'optimisme y aient été commis, aussi préférons-nous attendre une possible correction éventuelle avant d'accentuer encore le mouvement de pondération en faveur des pays neufs.

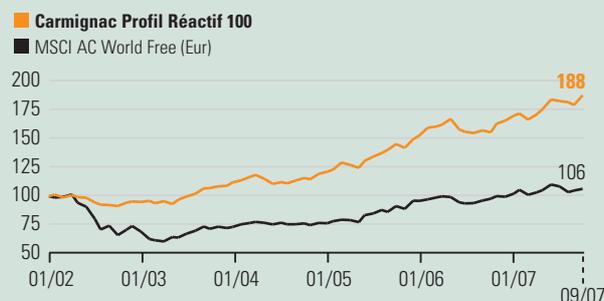
D'une manière générale, la gestion devrait rester offensive durant le trimestre qui commence. Nous porterons cependant une attention toute particulière aux signes qui pourraient témoigner d'un regain d'inflation, laquelle serait de nature à remettre partiellement en cause notre lecture positive des marchés actions pour les mois qui viennent.

Carmignac Profil Réactif 100

Performances cumulées (%)	Depuis le 29/12/2006	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis sa création le 02/01/2002
Carmignac Profil Réactif 100	10,43	2,70	9,66	20,65	62,60	105,62	87,85
MSCI All Countries World Free (Eur)	4,08	-1,95	2,96	8,77	40,79	61,05	6,35
Moyenne de la catégorie*	2,94	-1,65	1,41	6,70	24,51	41,82	33,81
Classement (quartile)	1	1	1	1	1	1	1

*Diversifié international – gestion flexible.

Évolution du Fonds depuis sa création



Statistiques (%)	1 an (52 s.)	3 ans (36 m.)
Volatilité du Fonds	13,90	8,85
Volatilité de l'indicateur	11,87	8,83
Ratio de sharpe	1,14	1,50
Bêta	0,91	0,64
Alpha	0,21	0,76

Exposition par classe d'actifs

OPCVM	28/09/2007	29/06/2007
Actions	78%	88%
Diversifiés	16%	9%
Taux	5%	3%

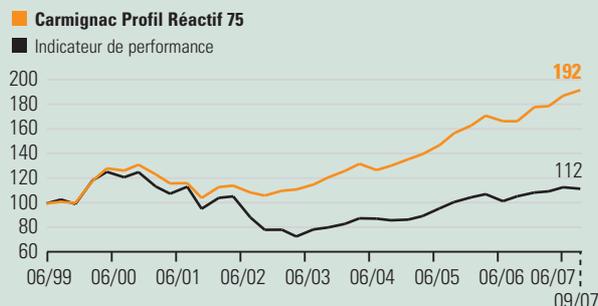
Carmignac Profil Réactif 75

Performances cumulées (%)	Depuis le 29/12/2006	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis sa création le 14/06/1999
Carmignac Profil Réactif 75	7,76	2,45	7,30	15,21	47,11	80,69	92,22
Indicateur de performance*	2,81	-1,07	1,92	5,78	29,73	42,51	11,95
Moyenne de la catégorie**	2,94	-1,65	1,41	6,70	24,51	41,82	58,21
Classement (quartile)	1	1	1	1	2	2	1

*75% MSCI AC World Free (Eur) + 25% Citigroup WGBI (Eur)

**Diversifié international – gestion flexible.

Évolution du Fonds depuis sa création



Statistiques (%)	1 an (52 s.)	3 ans (36 m.)
Volatilité du Fonds	10,15	6,86
Volatilité de l'indicateur	8,28	6,84
Ratio de sharpe	1,11	1,45
Bêta	0,87	0,57
Alpha	0,18	0,67

Exposition par classe d'actifs

OPCVM	28/09/2007	29/06/2007
Actions	58%	64%
Diversifiés	21%	16%
Taux	21%	20%

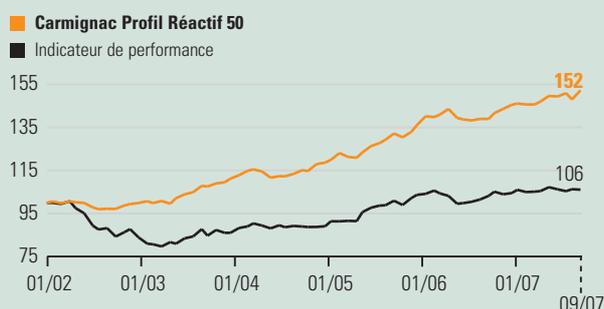
Carmignac Profil Réactif 50

Performances cumulées (%)	Depuis le 29/12/2006	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis sa création le 02/01/2002
Carmignac Profil Réactif 50	4,62	1,91	4,50	9,55	32,21	56,70	52,30
Indicateur de performance*	1,54	-0,16	0,89	2,80	19,25	25,86	6,15
Moyenne de la catégorie**	2,74	-1,09	1,82	6,31	30,24	46,24	19,76
Classement (quartile)	1	1	1	1	2	1	1

*50% MSCI AC World Free (Eur) + 50% Citigroup WGBI (Eur)

**Diversifié international – gestion flexible.

Évolution du Fonds depuis sa création



Statistiques (%)	1 an (52 s.)	3 ans (36 m.)
Volatilité du Fonds	6,79	4,94
Volatilité de l'indicateur	5,04	5,14
Ratio de sharpe	0,91	1,29
Bêta	0,76	0,40
Alpha	0,13	0,59

Exposition par classe d'actifs

OPCVM	28/09/2007	29/06/2007
Actions	39%	40%
Diversifiés	35%	35%
Taux	21%	25%

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et qu'elles ne sont pas constantes dans le temps.

Septembre 2007 (chiffres arrêtés au 28/09/2007)

Durée recommandée

> 5 ans

Exposition au risque

— 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 +

Echelle strictement interne à la société de gestion indiquant un niveau de risque lié à l'évolution de la performance du fonds. Cet indicateur ne saurait être pertinent en cas de crise sur les marchés (notamment crise de liquidité, de crédit ou autre...).

Informations pratiques

Date d'agrément	29/04/1970
Type de fonds	SICAV
Devise du fonds	EUR
Code ISIN C / D	FR0000172041 / FR0000170193
Valorisation	Quotidienne
Classification AMF	Diversifié
Frais de gestion maximum	2.39%
Droits d'entrée maximum	4.50%
Droits de sortie maximum	-
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris
(Sous) Délégation fin.	AXA IM Paris
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services Paris
Internet	www.axa.fr

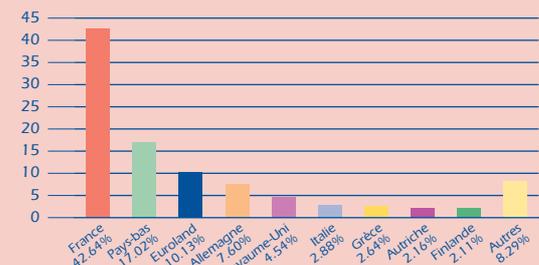
Souscription / Rachat

Ordre téléphonique à confirmer par fax tous les jours ouvrés avant 12h00 (heure de Paris) auprès de BNP Paribas Securities Services.

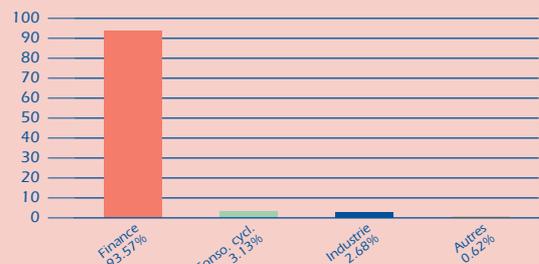
Chiffres clés (en EUR)

Actif total du fonds (en Millions)	845.85
Valeur liquidative C	349.60
Valeur liquidative D	322.30

Répartition géographique



Répartition sectorielle

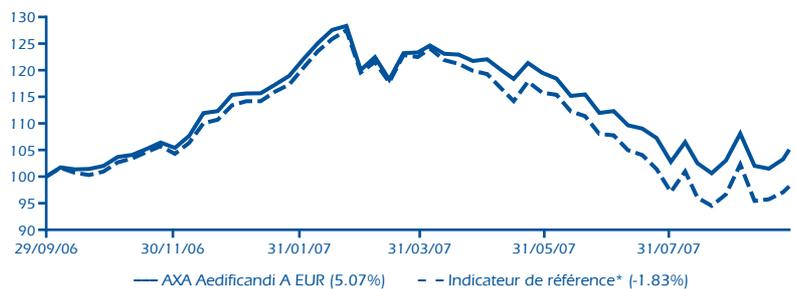


AXA Aedificandi vous permet d'investir sur les valeurs cotées du secteur immobilier principalement de la zone Euro afin d'offrir, à long terme, une valorisation importante du capital investi en diminuant l'exposition au risque

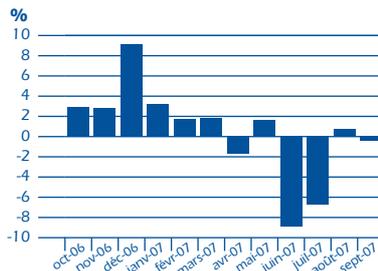
Orientation d'investissement

AXA Aedificandi a pour objectif de profiter du potentiel de croissance des marchés immobiliers européens, dividendes réinvestis, sur un horizon de 5 ans ; en investissant dans les valeurs cotées du secteur immobilier de la zone Euro. La philosophie mise en oeuvre combine les approches bottom up (sélection de titres) et dans une moindre mesure top down (allocation géographique).

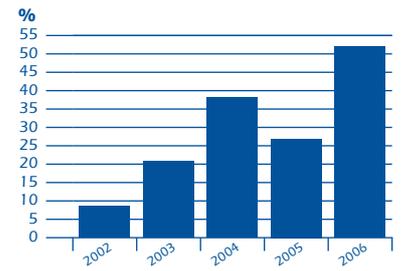
Evolution de la performance (en EUR)



PERFORMANCES MENSUELLES



PERFORMANCES ANNUELLES



PERFORMANCES CUMULEES

	2007	1 an	3 ans	5 ans	8 ans
AXA Aedificandi A EUR	-8.91%	5.07%	96.50%	224.25%	245.35%
Indicateur de référence*	-13.44%	-1.83%	77.59%	166.30%	97.69%

Les 10 principales lignes

Valeurs	Secteurs d'activité	Pays	%
KLEPIERRE	Finance	FRA	8.97
UNIBAIL HOLDING	Finance	FRA	8.34
CORIO	Finance	NLD	8.32
FONCIERE DES REGIONS	Finance	FRA	6.69
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	Finance	NLD	4.42
AXA AEDIFICANDI GLOB.F EUR C	Finance	FRA	4.11
I.V.G HOLDING	Finance	DEU	3.74
ICADE PROMESSES	Finance	FRA	3.60
SILIC	Finance	FRA	3.23
LIBERTY INTERNATIONAL REIT	Finance	GBR	2.47
Total			53.89
Nombre total de valeurs			67

* Indicateur de référence : 100.0% FTSEEPRAEUROZONENR depuis le 01/08/2005

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Performances coupons nets réinvestis.

AXA Investment Managers Paris - Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DEFENSE
CEDEX - Société de Gestion de portefeuille titulaire de l'agrément COB n° GP 92-08 du 7 avril 1992 - Société Anonyme au capital de 1 384 380 euros - 353 534 506 RCS NANTERRE

La notice d'information (ou le prospectus simplifié) doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à disposition du public sur simple demande. Les conditions de souscription et de rachat sont disponibles auprès de votre interlocuteur habituel. Les données contenues dans cette fiche ne sont ni contractuelles, ni certifiées par les commissaires aux comptes. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou une incitation à l'investissement ou l'arbitrage. La responsabilité d'AXA Investment Managers ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations. Source : AXA Investment Managers Paris.

AXA Aedificandi

Gestion Fondamentale / Convictions Actions / Zone euro / €

STANDARD
& POOR'S



au 31/05/2007

« Notre présence locale sur les différents marchés européens nous permet une analyse détaillée et réactive des valeurs foncières qui constituent AXA Aedificandi. Ce fonds s'adresse aux investisseurs à la recherche d'une diversification de leur portefeuille dans un secteur performant et à faible volatilité ».

L'équipe de gestion d'AXA Aedificandi

■ Avantages compétitifs et objectif de gestion

- Le fonds est investi en actions foncières de la zone euro quand ces marchés sont, en fonction des analyses de l'équipe de gestion, les plus attractifs. En revanche, en cas d'une anticipation de détérioration de ces marchés, le fonds pourra de manière discrétionnaire augmenter sensiblement son exposition sur les marchés obligataires et monétaires.
- En investissant 90% de ses encours dans les sociétés foncières de la zone euro, AXA Aedificandi est une réponse efficace aux besoins de diversification des investisseurs dans un secteur faiblement volatil et offrant une diminution de l'exposition du risque.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche combinant la connaissance détaillée des valeurs en portefeuille et l'analyse géographique et sectorielle des différents marchés européens par nos équipes de spécialistes.
- Une forte liquidité avec plus d'1 milliard d'euros d'actifs sous gestion au 29/06/07.

(1) Source : Standard & Poor's - univers France. Classement effectué sur les périodes 1 an, 3 ans, 5 ans, à fin janvier, février, mars, avril 2006.

- Un savoir-faire spécifique, celui du Groupe AXA, qui bénéficie d'une expertise locale dans les principaux pays européens en tant qu'investisseur direct dans le secteur immobilier via AXA REIM.

Objectifs de gestion

Objectif de performance : profiter de la croissance des marchés immobiliers européens.

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information le porteur pourra apprécier la performance du fonds en se référant à l'indice EPRA Eurozone (European Real Estate Association).

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Zone d'investissement : zone euro.

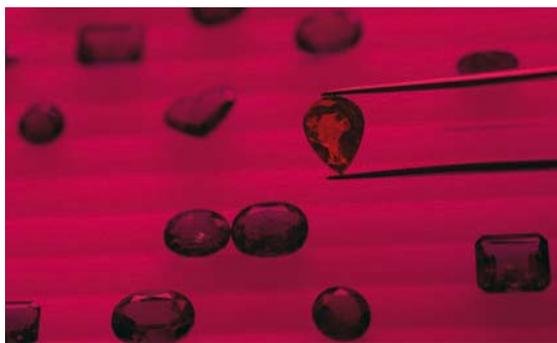
Actifs en portefeuille : fonds investi principalement en actions foncières de la zone euro, mais qui se réserve néanmoins la possibilité d'investir de manière discrétionnaire sur des produits de taux.

■ Stratégie d'investissement et sources de performance

- Le processus de sélection des titres combine le travail des gérants et des analystes d'AXA IM sur la valeur intrinsèque à long terme d'une société avec l'approche des spécialistes des marchés immobiliers d'AXA REIM.
- La sélection des titres se fonde sur :
 - l'analyse détaillée des entreprises, dirigeants et projets du secteur afin de détecter les meilleures opportunités de valeurs (au moins une visite annuelle de chaque entreprise en portefeuille).

- une allocation géographique pertinente afin d'offrir une réactivité optimale aux fluctuations des différents marchés européens (croissance des marchés, taux de vacance, attractivité des marchés,...).
- une répartition thématique et sectorielle des valeurs en portefeuille sur les différents types d'actifs immobiliers (bureaux, centres commerciaux, résidentiel,...).

■ Processus d'investissement



Etape 1 : Collecte d'informations

- sur les valeurs (réunions avec les équipes de direction des sociétés de l'univers d'investissement)
- sur les orientations d'allocations sectorielles, thématiques et géographiques, grâce à la recherche stratégique d'AXA REIM⁽²⁾.

Etape 2 : Sélection des titres, qui se fonde sur :

- la qualité des dirigeants
- la nature des actifs sous-jacents
- la situation géographique.

Etape 3 : Construction du portefeuille dans la limite du budget risque alloué.

Etape 4 : Contrôle des risques

- Le contrôle des risques se fait dans le cadre de la construction et de la gestion du portefeuille par une diversification sectorielle, géographique ainsi que par une pondération individuelle évoluant en fonction des convictions de l'équipe de gestion.

(2) Filiale à 100% du Groupe AXA, AXA Real Estate Investment Managers (AXA REIM) est un spécialiste de la gestion des portefeuilles d'actifs immobiliers, avec 26 milliards d'actifs gérés dans 8 pays européens au 1er juillet 2006.

■ Nos Équipes

Une équipe réduite et spécialisée permet une réactivité et une mise en œuvre plus performante.

Une équipe dédiée

- 2 co-gérants actions spécialistes de l'immobilier ayant chacun une expérience de plusieurs années dans la gestion de portefeuille.

Des ressources partagées

- une équipe de recherche spécialisée sur les marchés de l'immobilier : 4 spécialistes d'AXA REIM basés à Londres
- des synergies importantes au sein de l'équipe de gestion «convictions actions» (20 professionnels de la gestion et 12 milliards d'euros)
- un pôle quantitatif actions
- recherche et modèle d'évaluation : 6 spécialistes.

Forme juridique : SICAV de droit français(1)

Devise de valorisation : Euro

Affectation des résultats : Capitalisation et Distribution

Valorisation : Quotidienne, Cours de clôture

Souscription / Rachat : Cours inconnu, J avant 12h00

Règlement : J + 2 ouvrés

Droit d'entrée : max 4,5%

Droit de sortie : Néant

Code ISIN Part A EUR :

C : FR0000172041

D : FR0000170193

Code ISIN Part I EUR :

C : FR0010201897

Gestionnaire financier :

AXA Investment Managers Paris

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services

Catégorie Standard & Poor's :

Secteur Immobilier Zone Euro

(1) Date d'agrément AMF : 29/04/1970

Le prospectus doit obligatoirement être proposé aux souscripteurs préalablement à la souscription, remis à la souscription et mis à la disposition du public sur simple demande.

**Achévé de rédiger le 03/08/2007
Prospectus Mai 2007**

**AXA Investment Managers : « Coeur Défense » Tour B – La Défense 4 – 100, Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie
S.A. au capital de 50 680 096,25 euros, 393 051 826 R.C.S. Nanterre**

The information provided by AXA Investment Managers shall not constitute an offer to purchase, sell or subscribe to financial instruments or an offer of financial services. No financial decisions should be made on the basis of the information provided. An investor must rely on the terms of the prospectus or other documentation for the relevant fund when subscribing or purchasing shares.

AXA AEDIFICANDI

FR0000172041 - FCP

Caractéristiques du Fonds

Informations	
Nom	AXA AEDIFICANDI (C)
Code	FR0000172041
Catégorie	Actions Sectorielles -
Europef	Imm...
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	Sicav
Zone	
Géographique	Zone Euro
Eligible au PEA	Non
Date de création	20/07/1970

Valorisation	
Valeur Liquidative	344,04 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	266,92 Millions €
Dernier coupon	4,24 €
Date dernier coupon	03/04/2003

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	-9,89 %	22 / 46	-
1 semaine	+0,98 %	30 / 48	-
1 mois	-1,07 %	18 / 48	-
3 mois	+1,27 %	6 / 48	24,30

Graphique



[personnaliser](#)

Gestion

Gestionnaire	AXA INVESTMENT MANAGERS...
Promoteur	AXA INVESTMENT MANAGERS...
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES ...

Frais

Frais d'entrée	4.50% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	2.39%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+1,91 %	9 / 43	20,61
2 ans	+41,53 %	9 / 37	-
3 ans	+90,66 %	8 / 35	15,18
5 ans	+205,06 %	-	12,62

N.B. : AXA Aedificandi a pour objectif de profiter du potentiel de croissance des marchés immobiliers européens, dividendes réinvestis, sur un horizon de 5 ans ; en investissant dans les valeurs cotées du secteur immobilier de la zone Euro. La philosophie mise en oeuvre combine les approches bottom up (sélection de titres) et dans une moindre mesure top down (allocation géographique).

Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	SGAM INVEST SECTEUR OR
Code	FR0000424319
Catégorie	Actions Sectorielles - Or
Europef	...
Note Europef	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP

Zone Géographique	Monde entier
Eligible au PEA	Non
Date de création	16/09/1983

Valorisation

Valeur Liquidative	443,46 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	129,80 Millions €
Dernier coupon	68,70 €
Date dernier coupon	09/03/1990

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+10,33 %	32 / 37	-
1 semaine	+2,95 %	26 / 41	-
1 mois	+7,54 %	12 / 41	-
3 mois	+18,76 %	6 / 41	34,62

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	SOCIETE GENERALE ASSET ...
Promoteur	GROUPE SOCIETE GENERALE
Dépositaire	SOCIETE GENERALE

Frais

Frais d'entrée	1.00% à 2.00%
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	2.40%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+17,58 %	24 / 36	28,32
2 ans	+54,73 %	12 / 28	-
3 ans	+63,52 %	17 / 25	27,82
5 ans	+103,61 %	-	26,48

SOGESECTOR Or est un FCP dont le portefeuille est investi principalement en actions liées à l'or et accessoirement à d'autres minéraux précieux. Ce fonds s'adresse à des investisseurs avertis souhaitant valoriser leur épargne à long terme, tout en acceptant les risques boursiers et de change. Degré d'exposition minimum au risque actions : 60 %. Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Que détient ce fonds ?

5 premières lignes	%	3 premières régions	%	3 premiers secteurs	%
Goldcorp, Inc.	9.1	Amérique du Nord	75.1	Matériaux industriels	100.0
Kinross Gold Corpora...	7.8	Moyen Orient/Afrique	8.5	Energie	0.0
Barrick Gold Corpora...	5.9	Australie - Asie	8.2	Services aux collectivités	0.0
Agnico-Eagle Mines	5.3				
Newcrest Mining Ltd	4.5				

PROSPECTUS SIMPLIFIE

EUROSE

Conforme aux normes européennes

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ **Code ISIN** : FR0007051040 (Parts C) – FR0010524405 (Parts E)
- ▶ **Dénomination** : EUROSE
- ▶ **Forme juridique** : FCP de droit français
- ▶ **Compartiment** : Non **Nourricier** : Non
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : DNCA FINANCE
- ▶ **Autres délégués** : **Gestion administrative et comptable** : CM-CIC ASSET MANAGEMENT
- ▶ **Date de création** : OPCVM créé le 17 novembre 2000. Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire** : CM-CIC SECURITIES
- ▶ **Commissaires aux comptes** : FIDUS – 12 rue de Ponthieu – 75008 PARIS
- ▶ **Commercialisateur** : DNCA FINANCE

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification** : OPCVM « Diversifié »
- ▶ **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% EURO MTS. Dans des périodes jugées défavorables aux marchés des actions, le portefeuille pourra être concentré sur les obligations dont la maturité pourra être raccourcie. Ce fonds diversifié cherche à améliorer la rentabilité d'un placement prudent par une gestion active des actions et des obligations dans la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.
- ▶ **Indicateur de référence** : 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% EURO MTS
Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur pourra servir de référence a posteriori pour le porteur.
Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la zone euro. Il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes dans la convention de calcul.
Euro MTS est un indice qui mesure la performance des Emprunts d'Etat souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides.
- ▶ **Stratégie d'investissement et actifs** :
Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire visant une faible volatilité de la valeur liquidative, le FCP est investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. L'exposition totale au risque action peut aller jusqu'à 50% de l'actif ; et de 50 à 100% en obligations et autres titres de créances négociables en euro et en obligations convertibles et titres assimilés, en particulier monétaires, jusqu'à 100% de l'actif si la conjoncture est défavorable. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres.
La gestion actions privilégie les actions décotées ou les actions de rendement uniquement dans la zone euro. Le portefeuille actions peut être concentré sur les secteurs jugés les plus décotés. Les small caps ne peuvent pas dépasser 5% de l'actif net.
Cette exposition se fera par des investissements en titres directs essentiellement et en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net.
Pour la part investie en obligations et titres de créance à taux fixe, l'objectif de gestion prudente du FCP le conduit à se porter essentiellement sur des échéances moyennes, c'est-à-dire inférieures à sept ans.
Les investissements réalisés en titres à taux variable – coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation – échappent en grande partie au risque de hausse du niveau général des taux et peuvent présenter des maturités plus élevées.
Les titres sélectionnés appartiennent en grande majorité à la « catégorie investissement » telle que définie par les agences de notation internationales. Des achats de titres d'émetteurs classés hors de cette catégorie ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation sont possibles. La conviction du gérant est alors appuyée par l'attribution en interne d'une note optimale de solvabilité à moyen terme.
Le gérant choisit d'investir dans des obligations convertibles ou échangeables en actions lorsque cette alternative lui semble techniquement judicieuse par rapport à l'achat en direct de l'action sous-jacente. La sélection du titre respecte

les critères de maturité et de solvabilité énoncés ci-dessus ou, lorsque la rémunération offerte est proche de celle d'une obligation du même émetteur.

Le FCP est un OPCVM coordonné investi en :

Obligations et Titres de créances négociables : Le FCP s'autorise à investir dans une fourchette de 50 à 100% de l'actif sur l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie) du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché. Les titres sont choisis dans la « catégorie investissement » avec des maturités de 0 à 7 ans en moyenne.

Actions :

Le FCP investit dans une fourchette de 0 à 50% en actions de la zone euro, dont 5% maximum en small caps, de sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 250, L'EUROSTOXX, par exemple, sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel.

Actions ou parts d'autres OPCVM :

Le FCP est un OPCVM coordonné qui peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français conformes à la Directive ou non conformes ou européens conformes à la Directive : OPCVM actions, obligations ou monétaires, sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Le gestionnaire utilisera ces OPCVM pour répondre à des besoins ponctuels d'investissement pour lesquels il n'a pas l'expertise et la compétence suffisante (secteur ou zone géographique spécifique, produits de taux...).

Le FCP n'intervient pas sur les instruments dérivés.

► **Profil de risque** : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants:

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le FCP étant géré de façon discrétionnaire en fonction des anticipations, il pourra ne pas être investi en permanence sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : Une partie du portefeuille est investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser et la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque actions : Le FCP peut être investi de 0% à 50% de son actif en actions. La valeur liquidative peut connaître des variations induites par l'investissement d'une part du portefeuille sur les marchés actions et en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de perte en capital: La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune protection ou de garantie du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas des marchés et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

► **Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type :**

- **Part « C »** : Tout souscripteur
- **Part « E »** : Tout souscripteur hors territoire français

Le FCP s'adresse à des souscripteurs recherchant une gestion prudente tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période longue (2 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

► **Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 2 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (ces frais sont applicables à toutes les catégories de parts de l'OPCVM)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3% , taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à toutes les catégories de parts de l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,40 % TTC*, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	NEANT
Prestataires percevant des commissions de mouvement : NEANT	Prélèvement sur chaque transaction	NEANT

* Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

► Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h30 et sont exécutés le jour de bourse suivant (J+1) sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.

Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Valeur liquidative d'origine : 200 euros pour les parts « C ». Les parts « E » seront émises sur la même valeur liquidative que les parts « C ».

Montant minimum de souscription et de rachat :

- Part « C » : une part
- Part « E » : 10 euros. Ces parts peuvent être souscrites et rachetées en montant en euros.

► **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

► **Affectation des résultats :** Capitalisation des revenus.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Quotidienne, à l'exception des jours fériés ou chômés, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** Dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.

► **Libellé de la devise de comptabilité :** Euro

Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 10 octobre 2000. Il a été créé le 17 novembre 2000

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA FINANCE

20, rue de la Paix – 75002 – PARIS.

Ces documents sont également sur le site www.dncafinance.com

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

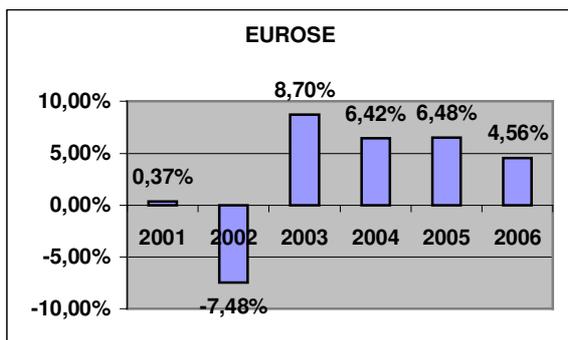
Jean-Charles MERIAUX ou Jean-Philippe BIDAULT : 01 58 62 55 00

Date de publication du prospectus : 12 Octobre 2007

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Performances d'EUROSE au 29/12/2006 :



PART : Capitalisation Euro

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
EUROSE	4,56%	5,82%	3,57%
20% DJ EUROSTOXX 50 – 80% EURO MTS	2,87%	6,26%	5,01%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 29/12/2006 :

Frais de fonctionnement et de gestion (2)	1.79 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (3) <i>Ce coût se détermine à partir :</i> <i>des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement</i> <i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM <i>Ces autres frais se décomposent en :</i> <i>commission de surperformance</i> <i>commissions de mouvement (4)</i>	0.03%
	0.00%
	0.03%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.82 %

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Elles rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 29/12/2006:

L'OPCVM n'étant pas un OPCVM actions il n'est pas affiché de frais de transaction ni de taux de rotation du portefeuille actions.

NOTE DETAILLEE

I CARACTERISTIQUES GENERALES

I-1 FORME DE L'OPCVM

- ▶ **Dénomination** : EUROSE
- ▶ **Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué** : FCP de droit français
- ▶ **Date de création et durée d'existence prévue** : FCP agréé le 10/10/2000 et créé le 17/11/2000 - **Durée d'existence prévue** : 99 ans
- ▶ **Synthèse de l'offre de gestion** :

Code ISIN	Souscripteurs concernés	Compartiments	Distribution des revenus	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription
Parts « C » FR0007051040	Tous souscripteurs	non	capitalisation	euro	200 euros	1 part
Parts « E » FR0010524405	Tous souscripteurs hors territoire français	non	capitalisation	euro	Parité avec la part « C »	10 euros

- ▶ **Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique** :
 - Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : **DNCA FINANCE** – 20, rue de la Paix - 75002 – PARIS.
 - Ces documents sont également sur le site www.dncafinance.com
 - Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Jean-Charles MERIAUX ou Jean-Philippe BIDAULT : 01 58 62 55 00

I-2 Acteurs

▶ **Société de gestion** : **DNCA FINANCE – 20, rue de la Paix – 75002 – PARIS.**

Société de gestion agréée par l'AMF 18 août 2000 sous le n° GP 00-30

▶ **Dépositaire et conservateurs** :

- Dépositaire : **CM CIC SECURITIES** – Société anonyme agréée par le CECEI - 6, Avenue de Provence – 75009 - PARIS
- Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat : CM CIC SECURITIES, 6 avenue de Provence - 75009 – Paris.
- Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPCVM) : CM CIC SECURITIES – 6, Avenue de Provence – 75009 - PARIS

▶ **Commissaire aux comptes** : **FIDUS – représenté par M.Philippe COQUEREAU –12 rue de Ponthieu – 75008 – PARIS.**

▶ **Commercialisateurs** : DNCA FINANCE

▶ **Autres délégués** : **Délégation de gestion administrative et de valorisation** : **CM-CIC ASSET MANAGEMENT – 4, rue Gaillon – 75002 – PARIS.**

▶ **Conseillers** : néant

II MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

II-1 CARACTERISTIQUES GENERALES :

▶ **Caractéristiques des parts**:

- Code ISIN : FR0007051040 (Parts « C ») – FR0010524405 (Parts « E »)
- nature du droit attaché à la catégorie de parts : chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds commun de placement proportionnel au nombre de parts détenues ;
- les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur, chez l'émetteur, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs. SECURITIES. Il est précisé que l'administration des parts est effectuée chez Euroclear France.
- droits de vote : s'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.
- forme des parts : au porteur ;
- Les parts « C » sont exprimées en parts entières. Les souscriptions et les rachats sont possibles en parts entières.
- Les parts « E » sont décimalisées au cent-millième. Les souscriptions et les rachats sont possibles à partir de 10 euros.

► **Date de clôture : dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre.**

► Date de clôture du premier exercice: dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre 2001.

► **Indications sur le régime fiscal :** Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

II-2 DISPOSITIONS PARTICULIERES

► **Classification :** OPCVM « Diversifié »

► **Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% EURO MTS. Dans des périodes jugées défavorables aux marchés des actions, le portefeuille pourra être concentré sur les obligations dont la maturité pourra être raccourcie. Ce fonds diversifié cherche à améliorer la rentabilité d'un placement prudent par une gestion active des actions et des obligations dans la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.

► **Indicateur de référence :** 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% EURO MTS.

Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur pourra servir de référence a posteriori pour le porteur.

Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la Zone Euro. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. Sa composition est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'Indice Dow Jones Eurostoxx 50 est calculé et publié par Stoxx Limited. La convention de calcul de l'indice est telle qu'il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes.

EURO-MTS: indice qui mesure la performance des emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixes et liquides. Les indices Euro MTS sont les premiers indices d'obligations gouvernementales de la zone euro, indépendants, transparents et négociables en temps réel. Ils sont calculés par Euro MTS. Leur gestion, développement et promotion sont assurés par MTSNext, une joint venture entre Euro MTS et Euronext. La gamme des indices Euro MTS est constituée d'une série d'indices libellés en euros qui mesurent la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone Euro. Cette famille d'indices est composée d'un indice global et de six sous indices.

L'indice Euro MTS est doté de qualités fondamentales dont la transparence, la réplification, l'homogénéité, la représentativité et l'indépendance. Il est calculé selon une méthodologie claire et transparente établie par Euro MTS et un comité consultatif composé de représentants des principaux émetteurs, des banques d'investissement et de gestions institutionnelles. Il est calculé et publié toutes les 30 secondes entre 9h00 et 17h30 (heures de Paris) à partir des prix bruts des emprunts calculés par Euro MTS et basé sur des cours de titres sous-jacents négociables, issus des plateformes MTS, qui sont les prix de référence du marché. Les prix des titres sous-jacents sont issus de plus de 270 intervenants inter-bancaires indépendants négociant des titres à revenu fixe sur le système MTS, une plate-forme de négociation centralisée et transparente. MTS compte plus de 4000 écrans en Europe, représentant un volume quotidien supérieur à 85 milliards d'euros par jour.

► **Stratégie d'investissement :**

1 – Stratégies utilisées :

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, visant une faible volatilité de la valeur liquidative, le FCP est investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. L'exposition totale au risque action peut aller jusqu'à 50% de l'actif ; et de 50 à 100% en obligations et autres titres de créances négociables en euro et en obligations convertibles et titres assimilés, en particulier monétaires, jusqu'à 100% de l'actif si la conjoncture est défavorable. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres.

La gestion actions privilégie les actions décotées ou les actions de rendement uniquement dans la zone euro. Le portefeuille actions peut être concentré sur les secteurs jugés les plus décotés. Les small caps ne peuvent pas dépasser 5% de l'actif net.

Cette exposition se fera par des investissements en titres direct essentiellement et en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net.

Pour la part investie en obligations et titres de créance à taux fixe, l'objectif de gestion prudente du FCP le conduit à se porter essentiellement sur des échéances moyennes, c'est-à-dire inférieures à sept ans.

Les investissements réalisés en titres à taux variable – coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation – échappent en grande partie au risque de hausse du niveau général des taux et peuvent présenter des maturités plus élevées.

Les titres sélectionnés appartiennent en grande majorité à la « catégorie investissement » telle que définie par les agences de notation internationales. Des achats de titres d'émetteurs classés hors de cette catégorie ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation sont possibles. La conviction du gérant est alors appuyée par l'attribution en interne d'une note optimale de solvabilité à moyen terme.

Le gérant choisit d'investir dans des obligations convertibles ou échangeables en actions lorsque cette alternative lui semble techniquement judicieuse par rapport à l'achat en direct de l'action sous-jacente. La sélection du titre respecte

les critères de maturité et de solvabilité énoncés ci-dessus ou, lorsque la rémunération offerte est proche de celle d'une obligation du même émetteur.

2 – Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le FCP est un OPCVM coordonné investi en :

Obligations et Titres de créances négociables : Le FCP s'autorise à investir dans une fourchette de 0 à 100% de l'actif sur l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie)

Obligations : le FCP s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché, notamment :

- des emprunts émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie, ou de titres émis par la CADES, d'échéance moyenne.

- des obligations foncières,

- des emprunts du secteur public ou semi-public,

- des emprunts du secteur privé,

Titres de créances négociables : certificats de dépôt, billets de trésorerie.

Actions :

Le FCP investit dans une fourchette de 0 à 50% en actions (dont 5% maximum en small caps) de sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 250, L'EUROSTOXX, par exemple, sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel.

Actions ou parts d'autres OPCVM :

Le FCP est un OPCVM coordonné qui peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français conformes à la Directive ou non conformes ou européens conformes à la Directive.

Les investissements en OPCVM actions seront réalisés sur des OPCVM d'actions des pays de la Communauté européenne ou d'actions internationales ainsi que des OPCVM « obligations et autres titres de créances libellés en euro » ou « « monétaire euro » et OPCVM dits de trésorerie dynamique ayant comme objectif de gestion EONIA. Ces OPCVM seront sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Le gestionnaire utilisera ces OPCVM pour répondre à des besoins ponctuels d'investissement pour lesquels il n'a pas l'expertise et la compétence suffisante (secteur ou zone géographique spécifique, produits de taux...).

Actifs dérogatoires : Le FCP peut investir à hauteur de 10% maximum en actifs dérogatoires : bons de souscription, OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM ou de fonds d'investissement, OPCVM nourriciers, OPCVM à règles d'investissement allégées, OPCVM bénéficiant d'une procédure alléguée sous l'emprise de l'ancienne réglementation.

3- Instruments financiers dérivés : Le FCP n'intervient pas sur les instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, ni sur les marchés de gré à gré.

4- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation (certificats, bons de souscription ...) : ce fonds pourra investir jusqu'à 5% de son actif dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription d'action, bons de souscription d'obligations, droit de souscription).

5- Dépôts:

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux actionnaires et pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

6- Emprunts d'espèces:

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs actions sans pénaliser la gestion globale des actifs.

7- Acquisition et cession temporaire de titres:

-Nature des opérations utilisées: prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ; prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier.

-Nature des interventions: l'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

-Niveau d'utilisation: Les opérations de cessions temporaires d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

-Rémunération: des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions".

► **Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants:

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le FCP étant géré de façon discrétionnaire en fonction des anticipations, il pourra ne pas être investi en permanence sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : Une partie du portefeuille est investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser et la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque actions : Le FCP peut être investi de 0% à 50% de son actif en actions. La valeur liquidative peut connaître des variations induites par l'investissement d'une part du portefeuille sur les marchés actions et en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de perte en capital: La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune protection ou de garantie du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas des marchés et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

► **Garantie ou protection** : néant

► **Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type** :

- **Part « C »** : Tout souscripteur
- **Part « E »** : Tout souscripteur hors territoire français

Le FCP s'adresse à des souscripteurs recherchant une gestion prudente tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période longue (2 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

► **Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 2 ans.

► **Modalités de détermination et d'affectation des revenus** :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

► **Caractéristiques des actions** :

Valeur liquidative d'origine de l'action : 200 Euros pour les parts « C ». Les parts « E » seront émises sur la même valeur liquidative que les parts « C ».

La quantité de titres est exprimée en actions entières pour les parts « C ». La quantité de titres est exprimée en euros pour les parts « E ».

► **Modalités de souscription et de rachat** :

Les souscriptions et les rachats sont possibles en parts entières pour les parts « C ». Les souscriptions et les rachats sont possibles à partir de 10 euros pour les parts « E ».

Montant minimum de souscription et de rachat :

- Part « C » : une part
- Part « E » : 10 euros. Ces parts peuvent être souscrites et rachetées en montant en euros.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse jusqu'à 12h30 et sont exécutés le jour de bourse suivant (J+1) sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.

Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est établie chaque jour de bourse à l'exception des jours fériés ou chômés, même si la bourse de Paris est ouverte. Dans ce cas, elle est calculée le premier de jour ouvré suivant.

Elle est calculée sur la base des dernières valeurs liquidatives connues pour les OPCVM et, pour les autres valeurs mobilières, sur la base des cours de clôture.

Elle est disponible auprès de la société de gestion et du dépositaire le lendemain ouvré du jour de calcul.

► **Libellé de la devise de comptabilité** : Euro

► **Frais et commissions** :

Commissions de souscriptions et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (ces frais sont applicables à toutes les catégories de parts de l'OPCVM)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3% , taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%

Frais de fonctionnement et de gestion.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à toutes les catégories de parts de l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,40 % TTC*, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : NEANT	Prélèvement sur chaque transaction	NEANT

*Taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

► Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

III INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Toutes les informations concernant le FCP peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de :

DNCA FINANCE

20, rue de la Paix – 75002 – PARIS.

Ces documents sont également sur le site www.dncafinance.com

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

Jean-Charles MERIAUX ou Jean-Philippe BIDAULT : 01 58 62 55 00

Toutes les demandes de souscriptions et rachats sur le FCP sont centralisées auprès de :

CM-CIC SECURITIES 6 avenue de Provence - 75009 PARIS

IV REGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCP est soumis aux règles légales d'investissement applicables aux OPCVM coordonnés investissant au plus 10% de son actif en autres parts ou actions d'OPCVM

RATIOS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A L'OPCVM	
(OPCVM INVESTISSANT AU PLUS 10% EN OPCVM)	
REGLES D'ELIGIBILITE ET LIMITES D'INVESTISSEMENT	
CONDITIONS D'ELIGIBILITE PAR RAPPORT A L'ACTIF NET	LIMITE D'INVESTISSEMENT
DEPOTS ET LIQUIDITES -	
Dépôts, respectant les cinq conditions fixées par le décret n°89-623	Jusqu'à 100% Jusqu'à 20 % de son actif dans des dépôts placés auprès du même établissement de crédit.
Détention de liquidités à titre accessoire dans la stricte limite des besoins liés à la gestion de ses flux	Les liquidités sont à inclure dans le ratio de 20 %
ACTIONS, TITRES DE CREANCE, PARTS ET TITRES DE CREANCE EMIS PAR DES FCC	
<p>Instruments financiers suivants régis par le droit français ou un droit étranger : a) les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition</p> <p>b) les titres de créance qui représentent chacun un droit de créance sur l'entité qui les émet, transmissibles par inscription en compte ou tradition, à l'exclusion des effets de commerce ;</p> <p>d) les parts et titres de créance émis par des fonds communs de créances.</p> <p>• Ces instruments financiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit admis à la négociation sur un marché réglementé dont le siège est fixé dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, - soit admis à la négociation sur un autre marché réglementé pour autant que celui-ci n'a pas été exclu par l'AMF, - soit des instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé les instruments financiers émis dès lors que leur admission à la négociation a été demandée. Toutefois, cette assimilation cesse de produire effet un an après l'émission, si, à cette date, l'admission à la négociation n'a pas été obtenue. - soit des titres de créances négociables, émis sur le fondement du droit français ou d'un droit étranger, soumis à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces titres et répondant à chacune des quatre conditions fixées par le décret 89-623 art. 2-II. 	<p>Jusqu'à 100 %, mais</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'OPCVM ne peut employer en titres d'un même groupe émetteur plus de 5 % . - A l'intérieur du portefeuille, une seule entité peut constituer le groupe émetteur. Ce ratio peut être porté à 10 % pour une entité et 20 % pour un groupe émetteur, si la valeur totale des groupes qui dépassent 5 % ne dépasse pas 40 % de l'actif. - Les investissements sous-jacents aux contrats à terme sont retenus pour le calcul du ratio de 5 %/10 % - 20 %/40 %, à l'exception des contrats sur des indices reconnus par l'AMF. - Il en est de même pour les acquisitions et cessions temporaires, ainsi que pour les dérivés de crédit.
<p>Obligations spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie ou s'il s'agit de titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale ; - obligations foncières émises par les sociétés de crédit foncier en application du 2° du I de l'article L.515-13 du cmf ou en titres européens équivalents, en obligations émises par un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de refinancer les billets à ordre répondant aux dispositions des articles L. 313-42 à L.313-49 du cmf, émis pour mobiliser des créances de long terme représentatives de prêts au logement, à la condition que ces obligations aient des caractéristiques identiques à celle des billets, 	<p>La limite de 5 % est portée à 35 %.</p> <p>Toutefois, possibilité de porter cette limite à 100 % si ces instruments financiers sont émis ou garantis par un des organismes énumérés ci-contre, et proviennent d'au moins 6 émissions différentes, aucune ne dépassant 30 % de l'actif de l'OPCVM ;</p> <p>25 % si l'ensemble de ces obligations ne dépassent pas 80 % de l'actif.</p>
PARTS ET ACTIONS D'OPCVM ou DE FONDS D'INVESTISSEMENT	
OPCVM de droit français ou européens conformes à la directive, ou actions et parts de fonds d'investissement	Jusqu'à 10%

AUTRES ACTIFS ELIGIBLES

<p>Autres actifs éligibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. bons de souscription ; 2. bons de caisse ; 3. billets à ordre ; 4. billets hypothécaires ; 5. actions ou parts de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; 6. actions ou parts de FCPR, d'OPCVM ou de fonds d'investissement français ou étrangers investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, d'OPCVM nourriciers, d'OPCVM à règles d'investissement allégées, d'OPCVM à procédure allégée, d'OPCVM contractuels ; 7. instruments financiers non négociés sur des marchés réglementés ou des TCN ne remplissant pas chacune des quatre conditions d'éligibilité fixées par le décret 89-623 art211. <p>En outre sont inclus dans le ratio « Autres actifs éligibles » les OPCVM ou fonds d'investissement eux-mêmes investis à plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement..</p>	<p>Dans la limite de 10% de l'actif</p>
---	--

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

<p>Types d'interventions</p> <p>- marchés réglementés et assimilés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ces contrats sont conclus sur les marchés à terme réglementés mentionnés à l'article L. 214-42 du code monétaire et financier et listés par l'arrêté du 6 septembre 1989 modifié ; • ces instruments financiers constituent des contrats à terme sur taux d'intérêt ou sur taux de change sur des marchés dont les règles définissent les conditions de fonctionnement, les conditions d'accès et de négociation, qui fonctionnent régulièrement et qui disposent d'une chambre de compensation prévoyant des exigences en matière de marges journalières ; <p>- opérations de gré à gré :</p> <p>dès lors qu'ils ne sont pas conclus sur un des marchés mentionnés aux deux alinéas précédents, ces contrats doivent répondre à chacune des 3 conditions fixées par décret.</p> <p>- Dérivés de crédit</p> <p>Un OPCVM peut conclure des contrats constituant des instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit définis par les conventions cadre de place. Ces contrats doivent respecter les différentes conditions fixées par le décret 89-623.</p> <p>- Instruments financiers comportant totalement ou partiellement un instrument financier à terme.</p> <p>Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de <u>cession</u> temporaires d'instruments financiers (prêts de titres, mises en pension, ...). • Opérations d'<u>acquisition</u> temporaires d'instruments financiers (emprunts de titres, prises en pension,...). 	<p>Engagement inférieur ou égal à une fois l'actif</p> <p>La liste des marchés à terme est fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie. A ce jour aucune liste n'a été publiée.</p> <p><u>A l'exception des contrats sur des indices reconnus par l'AMF, les sous-jacents à ces contrats sont pris en compte pour le calcul du ratio de 5 %/10 % -20%/40%</u></p> <p>Uniquement pour les OPCVM prévoyant expressément d'y recourir</p> <p>L'instrument financier à terme sous-jacent est à prendre en compte dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du ratio de 5% et ses dérogations - calcul du risque de contrepartie de l'instrument financier - calcul de l'engagement - respect des conditions de fond et de forme liées au contrat constituant des instruments financiers à terme - règles relatives aux dérivés de crédit. <p>Jusqu'à 100%</p> <p>Les opérations d'acquisition ou de cession temporaires d'instruments financiers doivent être prises en compte, en positif ou en négatif pour l'application des règles générales de composition de l'actif, des ratios d'emprise, des règles d'exposition au risque de contrepartie et des règles d'engagement</p> <p>Jusqu'à 10%</p> <p>La limite est portée à 100 % dans le cas d'opération de prise en pension contre espèces, à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie. Les titres acquis temporairement par l'OPCVM (empruntés ou pris en pension) qui font l'objet d'une cession sont limités à 10 % de l'actif</p>
---	---

PRET ET EMPRUNT D'ESPECES

<p>Prêt d'espèces Emprunt d'espèces</p>	<p>Interdit maximum 10 % de l'actif</p>
---	--

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR UN MEME CO-CONTRACTANT	
Le risque de contrepartie sur un même co-contractant est égal à la valeur de marché des contrats diminuée des garanties constituées, le cas échéant, au profit de l'organisme.	L'exposition de l'organisme au risque de contrepartie sur un même co-contractant, résultant des instruments financiers à terme et des acquisitions ou cessions temporaires de titres, est limitée à 10 % de son actif.
RISQUE CUMULE SUR UNE MEME ENTITE	
Emploi en cumul sur une même entité, en : <ul style="list-style-type: none"> • actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition ; • titres de créance qui représentent chacun un droit de créance sur l'entité qui les émet, transmissibles par inscription en compte ou tradition, à l'exclusion des effets de commerce ; • parts et titres de créance émis par fonds communs de créance ; • dépôts ; • risque de contrepartie défini au I. de l'article 4-4 du décret n°89-623. 	<p>Jusqu'à 20% de son actif</p> <p>En cas d'investissement en obligations spécifiques ou garanties le ratio de 20% peut être porté à 35% sur une même entité ; cependant, dans le cas de titres provenant d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif de l'OPCVM, ce ratio n'est pas applicable</p>
LIMITES D'INVESTISSEMENT PAR RAPPORT AU PASSIF D'UNE MEME ENTITE	
<ul style="list-style-type: none"> • Instruments financiers assortis d'un droit de vote d'un même Emetteur • Instruments financiers mentionnés aux a) et d) du 2° de l'article 1^{er} du décret n° 89-623, donnant accès directement ou indirectement au capital d'un même émetteur (actions, actions à dividende prioritaire, certificat d'investissement, bons de souscription, obligations convertibles, échangeables en titres donnant directement ou indirectement accès au capital...). • Instruments financiers mentionnés aux b) et d) du 2° de l'article 1^{er} du décret n° 89-623, conférant directement ou indirectement un droit de créance général sur le patrimoine d'un même émetteur dont titres participatifs, obligations convertibles, obligations échangeables ou subordonnées conférant directement ou indirectement un droit de créance général sur le patrimoine...). • Parts ou actions d'un même OPCVM (tous compartiments confondus). • Valeur des parts émises par un même FCC pour les fonds dont la société de gestion est placée sous le contrôle, d'un établissement de crédit ayant cédé des créances au fonds, et par une Sicav dont les dirigeants sociaux et dirigeants titulaires d'un contrat de travail dépendent d'un établissement de crédit ayant cédé des créances au fonds. 	<p>Pas plus de 10 %</p> <p>Pas plus de 10 %</p> <p>Pas plus de 10 %</p> <p>Pas plus de 25 %</p> <p>Pas plus de 5 %</p>

METHODE DE CALCUL DU RATIO D'ENGAGEMENT

La méthode de calcul retenue pour le ratio d'engagement est la méthode linéaire.

V REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

COMPTABILISATION DES REVENUS :

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.

METHODES DE VALORISATION :

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCP sont évalués selon les principes suivants :

Actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de Bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de Bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de Bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de Bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur aux environs de 14 heures, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Titres d'OPCVM en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions temporaires de titres :

*Pensions livrées à l'achat :

Valorisation contractuelle.

*Rémérés à l'achat :

Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

*Prêts de titres :

Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

Cessions temporaires de titres :

*Titres donnés en pension livrée :

Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

1) Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire

2) Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

Exception : les BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

***BTAN** : taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

***Autres TCN** :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Opérations à terme fermes et conditionnelles :

Contrats à terme fermes :

Les contrats à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : premier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : cours de compensation de la veille

Options :

Les options en portefeuille sont évaluées :

- A leur valeur de marché en cas de cotation.
- A leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.

En cas de cotation, les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : premier cours du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour précédent

Opérations d'échange (swaps) :

- *Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois ne sont pas valorisés.
- *Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- *Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

*Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation du hors-bilan :

*Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal.

*Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

*Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale plus la différence d'évaluation à la clôture de l'exercice ;

*Dans le hors-bilan, les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés :

- Pour les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois :
 - au nominal plus ou moins le différentiel d'intérêts.
- Pour les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois :
 - Taux fixe contre taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix de marché.
 - Taux variable contre taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

EUROSE

Société de gestion : DNCA FINANCE
Gestion administrative et de valorisation : CM-CIC ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : CM-CIC SECURITIES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

REGLEMENT

Mise à jour : 27 avril 2005

TITRE I - ACTIFS ET PARTS

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter du 19 octobre 2000 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Catégories de parts :

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus simplifié et la note détaillée du FCP. Les différentes catégories de parts pourront bénéficier de régimes différents de distribution des revenus selon les parts de distribution et les parts de capitalisation.

Possibilité de regroupement ou de division des parts.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'Administration de la société de gestion en dixièmes, centièmes, millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts. Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, le Conseil d'Administration de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur à 300 000 € ; dans ce cas, et sauf si l'actif redevient entre temps supérieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder dans le délai de trente jours à la fusion ou à la dissolution du fonds.

Article 3 - Émission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus simplifié et la note détaillée.

Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles ne peuvent être effectuées qu'en numéraire.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le dépositaire dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus simplifié et le prospectus complet.

En application de l'article L. 214-30 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans la note détaillée du prospectus complet.

TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FONDS

Article 5 - La société de gestion

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds.

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPCVM ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans la note détaillée du prospectus complet.

Article 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure la conservation des actifs compris dans le fonds, dépouille les ordres de la société de gestion concernant les achats et les ventes de titres ainsi que ceux relatifs à l'exercice des droits de souscription et d'attribution attachés aux valeurs comprises dans le fonds. Il assure tous encaissements et paiements.

Le dépositaire doit s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion.

Il effectue les diligences et contrôles prévus par la loi et notamment certifie, chaque fois qu'il y a lieu, la sincérité et la régularité des comptes et des indications de nature comptable contenues dans le rapport de gestion.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Il porte à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi qu'à celle de la société de gestion du FCP, les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevées dans l'accomplissement de sa mission.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature et établit sous sa responsabilité un rapport relatif à son évaluation et à sa rémunération.

Il atteste l'exactitude de la composition de l'actif et des autres éléments avant publication. Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

En cas de liquidation, il évalue le montant des actifs et établit un rapport sur les conditions de cette liquidation.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

À la clôture de chaque exercice, la société de gestion, établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé.

L'inventaire est certifié par le dépositaire et l'ensemble des documents ci-dessus est contrôlé par le commissaire aux comptes.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion ou chez le dépositaire.

TITRE 3 - MODALITÉS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Article 9 – Capitalisation et distribution des revenus

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

La société de gestion décide de la répartition des résultats.

Capitalisation des revenus

TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 10 - Fusion – Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 - Dissolution – Prorogation

Si les actifs du fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds.

La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu' aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution, le dépositaire, ou la société de gestion, est chargé(e) des opérations de liquidation. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE 5 – CONTESTATION

Article 13 - Compétence - Élection de domicile

Toutes contestations relatives au fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

EUROSE

FR0007051040 - FCP

Caractéristiques du Fonds

Informations	
Nom	EUROSE
Code	FR0007051040
Catégorie	Diversifiées Euro -
Europerf	Domina...
Note Europerf	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP

Zone Géographique	Zone Euro
Eligible au PEA	Non
Date de création	10/11/2000

Valorisation	
Valeur Liquidative	243,62 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	654,83 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+2,39 %	38 / 76	-
1 semaine	+0,09 %	16 / 83	-
1 mois	+0,57 %	52 / 83	-
3 mois	+1,08 %	21 / 83	1,75

Graphique



[personnaliser](#)

Gestion

Gestionnaire	DNCA FINANCE
Promoteur	DNCA FINANCE
Dépositaire	CM-CIC SECURITIES

Frais

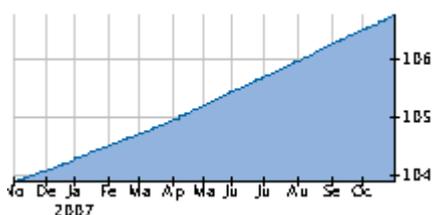
Frais d'entrée	3.00% Max %
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.40%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+3,36 %	36 / 76	1,81
2 ans	+9,04 %	34 / 70	-
3 ans	+15,32 %	38 / 64	1,91
5 ans	+32,22 %	-	3,24

N.B. : Le fonds **Eurose** se veut diversifié et prudent.
 Les parts respectives des actions et des obligations convertibles ont été abaissées.
 Dans le domaine des actions, **Eurose** a cédé ses titres **Axa** et **Icade**.
 Il s'est également allégé en **Sanofi Aventis** et **France Telecom**.
 Seules les lignes **Euler** et **Géophysique** ont été renforcées.

Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	SGAM AI PEA SERENITE
Code	FR0000993453
Catégorie Europerf	Tresorerie Reguliere
Note Europerf	-
Capi. / Distri.	Capitalisation
Forme Juridique	FCP
Zone Géographique	Zone Euro
Eligible au PEA	Oui
Date de création	10/04/2003

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	SGAM ALTERNATIVE INVEST...
Promoteur	SGAM ALTERNATIVE INVEST...
Dépositaire	SOCIETE GENERALE

Valorisation

Valeur Liquidative	106,73 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	353,23 Millions €
Dernier coupon	-
Date dernier coupon	-

Frais

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%
Frais de gestion	1.20%

	Perf.	Rang	Volatilité	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+2,75 %	353 / 378	0,05			
2 ans	+4,28 %	343 / 361	-			
3 ans	+5,25 %	324 / 340	0,12			
5 ans	-	-	-			
Depuis le 1/01	+2,35 %	363 / 386	-			
1 semaine	+0,07 %	318 / 399	-			
1 mois	+0,22 %	370 / 400	-			
3 mois	+0,75 %	353 / 397	0,05			

AMERIQUE RENDEMENT (C)
FR0000989824 - FCP
Caractéristiques du Fonds
Informations

Nom	AXA PEA REGULARITE (D)
Code	FR0000989824
Catégorie Europerf	Tresorerie Reguliere
Note Europerf	-
Capi. / Distri.	Distribution
Forme Juridique	FCP
Zone Géographique	Zone Euro
Eligible au PEA	Oui
Date de création	20/12/2002

Valorisation

Valeur Liquidative	86,37 €
Date dernière VL	29/10/2007
Fréquence VL	Journalier
Actif Net	1,31 Millions €
Dernier coupon	1,43 €
Date dernier coupon	18/04/2007

	Perf.	Rang	Volatilité
Depuis le 1/01	+2,44 %	-	-
1 semaine	+0,06 %	-	-
1 mois	+0,23 %	-	-
3 mois	+0,77 %	-	0,12

Graphique

[personnaliser](#)
Gestion

Gestionnaire	AXA INVESTMENT MANAGERS...
Promoteur	AXA INVESTMENT MANAGERS...
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES ...

Frais

Frais d'entrée	1.00% Max %
Frais de sortie	0.00% à 0.10% Max %
Frais de gestion	1.00%

	Perf.	Rang	Volatilité
1 an	+2,90 %	-	0,09
2 ans	+4,60 %	-	-
3 ans	+5,75 %	-	0,12
5 ans	-	-	-

Septembre 2007

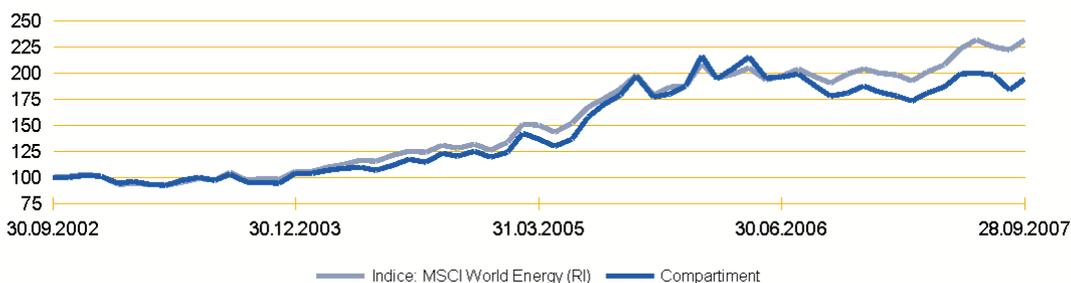
Politique d'investissement

Le compartiment est investi dans les valeurs de l'énergie. Ce secteur recouvre la prospection, l'extraction, la transformation et le transport de pétrole, de gaz naturel et de charbon, les installations de prospection ou d'extraction la production et la distribution d'électricité et les installations de production ou d'économie d'énergie.

Rapport de gestion

Veillez trouver des informations supplémentaires sur les fonds et les marchés correspondants dans les rapports annuels et semestriels.

Performance (en EUR) - Classe d'actions FC(EUR)



Performance cumulée

	LC(EUR)	NC(EUR)	LD(EUR)	FC(EUR)	A2(USD)	E2(USD)	Indice
1 M	5,5	5,4	5,5	5,6	9,6	9,7	4,2
3 M	-3,4	-3,6	-3,4	-3,2	1,5	1,7	0,2
1 A	7,9	7,1	7,9	8,7	--	--	21,7
3 A	52,8	49,6	53,1	56,9	--	--	77,7
5 A	84,3	78,1	84,6	93,9	--	--	131,8
dès	46,8	41,6	47,1	55,0	17,2	18,0	78,0

Performance calculée selon la méthode BVI, hors droits d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Autres chiffres clés (3 ans) - Classe d'actions FC(EUR)

Volatilité: 22,90% Coefficient de corrélation: 0,94 Facteur bêta: 1,23 Ratio Sharpe: 0,54

Composition du portefeuille

Répart. sectorielle (% actif net du compartiment)

Structure du portefeuille d'après le MSCI

Pétrole & gaz intégrés	56,2
Extraction pétrole/gaz	19,1
Equipements et services pétrol	15,1

Principales valeurs (% actif net du compartiment)

EXXON MOBIL CORP. (Pétrole & gaz intégrés)	8,9
TOTAL (Pétrole & gaz intégrés)	7,7
CHEVRON CORP. (Pétrole & gaz intégrés)	6,5
ROYAL DUTCH SHELL CL. A (Pétrole & gaz intégrés)	6,1
ENI (Pétrole & gaz intégrés)	3,8
HALLIBURTON CO. (Equipements et services pét)	3,7
SCHLUMBERGER N.Y. SHARES (Equipements)	3,7
MARATHON OIL CORP. (Pétrole & gaz intégrés)	3,5
BG GROUP (Pétrole & gaz intégrés)	3,4
OCCIDENTAL PETROLEUM C... (Pétrole & gaz i	3,4
TOTAL	50,7

Répart. géographique (% actif net du compartiment)

Etats-Unis	40,1
Canada	17,2
Royaume-Uni	10,6
France	7,7
Italie	3,8
Norvège	3,7
Antilles néerlandaises	3,7
Bermudes	2,4
Autriche	1,1

Encours	40,9 M EUR
Date de lancement	03.06.2002
Exercice clos le	31.12.2007
Devise du compartiment	EUR

Notation du mois précédent.